

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 juillet 2021

### XXXXI. Approbation d'une remise gracieuse

Un ancien étudiant du SEFCO demande une remise gracieuse pour une facture de 700 € de l'année 2018. Compte tenu de sa situation financière et médicale, il est demandé au conseil d'administration d'accorder la remise gracieuse.

SEFCO

Montant de la créance	Compte	Références	Objet	Motif de la remise gracieuse	Avis agent comptable
700,00	40110000	210017283/2018	Frais formation continue	Personne en situation financière et médicale très délicate	Favorable 21/6/21

Le Conseil d'Administration approuve la demande de remise gracieuse.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	
Membres présents :	20
Membres représentés :	7
<b>Total :</b>	27

Décompte des votes :

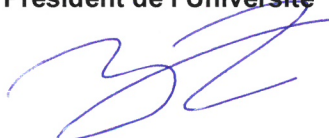
<b>Absentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	27
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	27
<b>Pour :</b>	27
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/07/21

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

Présidente CAc		DGS		Rectorat	
VPCA		DRH		SAJ	
VPCR		DAF			
VPCFVU		Agent Comptable			
VP délégué aux « Moyens »					